

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINÉ - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCEL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danièle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 035-3273/17/CM

■ Lancement d'un Appel à Projets pour stimuler l'innovation en faveur des mobilités vers les entreprises

MET 17/5846/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté le 15 décembre 2016 son Agenda de la Mobilité métropolitaine, acte fondateur et outil stratégique de planification des actions en faveur de la mobilité sur son territoire pour les années à venir.

Entre autres outils à l'appui de ce plan d'actions ambitieux, figure l'innovation, qui constitue un des leviers pour valoriser les mobilités alternatives, les reports modaux, et favoriser l'émergence de nouvelles solutions répondant aux enjeux d'une mobilité durable et efficiente.

La politique en faveur de l'innovation et la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de promouvoir de nouvelles solutions, visent à une conduite du changement des comportements et se traduit par la recherche et le soutien de projets faisant participer les habitants et acteurs économiques du territoire, particulièrement pour les besoins en mobilités liés aux activités des entreprises et vers les zones d'emploi.

L'enjeu est d'apporter des réponses adaptées en réduisant le recours à un véhicule personnel, particulièrement en usage solo.

Afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et soutenir des projets capables d'apporter ces réponses, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite lancer un appel à projets, doté d'une enveloppe globale d'aide de 400 000,00 €, à répartir sur un maximum de 5 projets.

Le Projet de règlement de cet Appel À Projets, est joint à la présente délibération.

Le premier des objectifs de cet AAP, est d'accélérer les mutations technologiques et comportementales en matière de mobilité en soutenant des projets à la fois exemplaires et reproductibles sur différents points du territoire.

Il s'agit de tester en conditions réelles des produits, des services, ou des procédés de mobilités innovants, favorisant le report modal, permettant de faciliter l'accès aux nouvelles mobilités, et de réduire l'impact environnemental des déplacements.

L'objectif est également de développer de manière mesurable l'usage des modes actifs, des véhicules partagés et des transports en commun, de mettre en avant des technologies permettant de renforcer l'usage de maillages déjà existants et celui de dessertes d'activités économiques sous utilisées.

Il s'agit enfin d'expérimenter de nouvelles approches de la mobilité dans les milieux liés à l'emploi et à l'activité économique.

Les projets pourront porter sur :

- Des solutions technologiques
- des modes de déplacement inédits
- des utilisations partagées de mobilités de proximité
- des chaînes de mobilité complémentaires vers l'emploi

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2017

- l'innovation sur un concept
 - l'innovation sur une zone d'emploi déterminée
 - la stimulation et promotion d'initiatives d'engagements employé/employeur au-delà de la seule réglementation en vigueur
 - l'organisation d'écosystèmes locaux de mobilité alternative
 - l'optimisation d'utilisation des moyens et dessertes existants
- cette liste n'étant pas exhaustive.

Pour être éligibles, les projets devront être multi partenariaux, et réunir plusieurs partenaires privés provenant du monde économique associés entre eux : entreprises, start-ups, associations, dont associations d'usagers et inter-entreprises.

Ils devront être réalisés exclusivement au sein de l'espace territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et être conçus pour une durée opérationnelle comprise entre 6 et 24 mois.

Ils devront afficher des objectifs mesurables visant, de manière cumulative à :

- Être plus proche des usagers pour aider au changement par la proximité,
- lever les freins à la pratique des transports en commun ou des mobilités alternatives au quotidien,
- toucher de nouveaux publics,
- pratiquer le report modal.

Ils devront viser un public cible d'au minimum 500 emplois.

Ils devront permettre de préfigurer un modèle économique susceptible de s'inscrire dans la durée et permettant d'envisager un déploiement à grande échelle. Pour ce faire l'ensemble des étapes du projet et particulièrement ses résultats et le constat des différents impacts devront être mesurables et évalués.

Le taux d'intervention maximal correspondrait à 50 % du montant H.T. des dépenses éligibles, le montant des dépenses liées à la seule communication devant rester inférieur à 30 % des dépenses éligibles. Le montant cumulé de toutes les aides publiques ne pourra pas dépasser plus de 70% du coût global du projet.

La procédure de candidature envisagée selon un calendrier précis; prévoit une phase de lancement, une date limite d'inscription et une date limite de dépôt d'un dossier complet de candidature.

L'évaluation des candidatures implique la formation d'un comité technique, ainsi que d'une commission d'Appel à Projets chargée de déterminer la liste des projets retenus et soumettre au vote les lauréats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° TRA 001-1376/16/CM, portant sur l'approbation de l'Agenda de la Mobilité métropolitaine ;

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que cet appel à projets répond aux enjeux de la mobilité sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence en général, et aux priorités de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en particulier ;
- Que la stimulation et l'expérimentation de solutions innovantes est pertinente au regard des besoins des entreprises et des bassins d'emploi sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le principe et la forme de l'Appel à Projets ci-annexé,

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018 du budget annexe transports Métropolitain en section de fonctionnement sous politique A710 nature 611 et 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS